



RAPPORT NARRATIF INTERMEDIAIRE N°4

Projet intégré de reconstruction, d'aménagement urbain et de développement économique du quartier de Christ-Roi

Financé par :



Mis en œuvre par :



**ENTREPRENEURS
du Monde**

Table des Matières

Table des sigles et abréviations.....	3
Table des annexes	4
1. Description	5
2. Evaluation de la mise en œuvre des activités de l'Action	6
2.1. Résumé de l'Action.....	6
2.2. Activités et résultats.....	6
Résultat 1 – Les autorités publiques compétentes connaissent, participent et s'engagent dans la dynamique de rehabilitation et de reconstruction du quartier	6
Résultat 2 – Les habitants du quartier se déplacent plus facilement au sein du quartier et beneficent d'espaces publics amenagés	9
Résultat 3 – Les ménages accompagnés dans leur dynamique de reconstruction vivent dans des logements plus sûrs et décents.....	11
Résultat 4 - Les habitants du quartier vivent dans un quartier plus salubre	19
Résultat 5 – La population de ChristRoi bénéficie de nouvelles opportunités économiques	23
3. Partenaires et autre coopération.....	33
4. Visibilité	35

Table des sigles et abréviations

ACO	Approche Communautaire
BC	Build Change
CCO	Comité de Coordination des ONG
CDEE	Centre de Développement de l'Entreprise et de l'Entreprenariat
CIAT	Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
CRS	Catholic Relief Services
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
EDM	Entrepreneurs du Monde
FIL	Fonds aux Initiatives Locales
GARR	Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés
GC	Global Communities
GRET	Groupe de recherche et d'échanges technologiques
MTPTC	Ministère des Travaux Publics Transports et Communications
PADF	Pan American Development Foundation
PARAQ	Programme d'appui à la reconstruction et à l'aménagement de quartiers
PIC	Projet d'Identification des Corridors
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SI	Solidarités International
SMCRS	Service Métropolitain de Collecte de Résidus Solides

Table des annexes

Annexe 0	Dossier photographique
Annexe 1	Compte rendu de réunion communautaire - Avril 2016
Annexe 2	Attestation prestataire formation
Annexe 3	Rapport de formation élaboration et gestion de projet
Annexe 4	Rapport de formation VBG - ASDATH
Annexe 5.1	Formation DRR
Annexe 5.2	Rapport de la formation DRR
Annexe 6	Attestation secourisme CRH à SI
Annexe 7	Rapport d'activités communautaires
Annexe 8	Programmation des activités du camp d'été 2015
Annexe 9.1	CR réunion exceptionnelle 2015_07_28
Annexe 9.2	Contreproposition SI
Annexe 9.3	CR réunion exceptionnelle 2015_08_06
Annexe 9.4	Notification d'entente - règlement de différend à l'amiable
Annexe 10	Rapport de stage conception espaces publics
Annexe 11	Profil historique PIC Ravine Nicola
Annexe 12	Rapport photo solutions assainissement
Annexe 13	Guide utilisation fosse entretien
Annexe 14	Présentation des Kits d'entretien
Annexe 15	Flyers-Rezo Asenisman Kriswa
Annexe 16	Sensibilisation WC Kriswa Autocollant
Annexe 17	Note sur la sécurité Kriswa
Annexe 18	Flyers-Sensibilisation-Eau-Kriswa
Annexe 19	Flyers-Sensibilisation-Hygiène-Kriswa
Annexe 20	Revue bibliographique déchets
Annexe 21	Etat qualitatif des entreprises

1. Description

- 1.1.** Nom du bénéficiaire du contrat de subvention: SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
- 1.2.** Nom et fonction de la personne de contact:
- Haïti** : Thibault Mayaud, Chef de mission SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
- France** : Caroline Courtois, Responsable Desk SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
- 1.3.** Nom des partenaires de l'Action:
- Entrepreneurs du Monde (EdM),
- GRET,
- 1.4.** Intitulé de l'Action: Projet intégré de reconstruction, d'aménagement urbain et de développement économique du quartier de Christ-Roi
- 1.5.** Numéro du contrat: FED/2012/310-886
- 1.6.** Date de début et date de fin de la période de reporting: 01/05/2015 au 30/04/2016
- 1.7.** Pays ou région(s) cible(s): Haïti, Port au Prince
- 1.8.** Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles¹ (si différents) (y inclus le nombre de femmes et d'hommes) : Les 20.000 habitants² du quartier de Christ-Roi dans la commune de Port au Prince et plus spécifiquement :
- **218 ménages** sont connectés à une solution d'assainissement,
 - **8 ménages** bénéficient d'un appui pour la reconstruction d'un logement neuf ou extension ;
 - **52 logements** ont été renforcés ;
 - **6 extensions** de logements ont été réalisées sous forme d'ossature bois ;
 - **200 ménages** sont connectés de manière formelle au réseau d'électricité national ;
 - **150 commerçants** issus du petit commerce informel (majoritairement des femmes) ont reçu un soutien afin de viabiliser leurs activités ;
 - **20 artisans ou prestataires de service qualifiés** ont reçu un appui visant à consolider leur entreprise ;
 - **5 entrepreneurs** confirmés ont bénéficié d'un appui dans le développement de leur structure.
- 1.9.** Pays dans lequel/lesquels les activités sont réalisées (si différent du point 1.7): Pas de différence

¹ Les "groupes cibles" sont les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau de l'objectif du projet, et les "bénéficiaires finaux" sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur.

² Selon le dernier recensement réalisé en 2011.

2. Evaluation de la mise en œuvre des activités de l'Action

2.1. Résumé de l'Action

Cette période correspond à la poursuite des activités en cours :

- Relance d'un processus de sélection et recrutement d'une nouvelle firme pour les travaux de sécurisation de la ravine Nicolas ;
- Finalisation des travaux d'assainissement semi-collectif ;
- Finalisation des chantiers de logements ;
- Finalisation des activités d'aide au développement économique.

Un dossier photographique est disponible en annexe 0 du présent rapport.

2.2. Activités et résultats

Le sommaire du présent rapport a été modifié pour correspondre aux activités et résultats modifiées par l'avenant n°4 (octobre 2015).

RESULTAT 1 – LES AUTORITES PUBLIQUES COMPETENTES CONNAISSENT, PARTICIPENT ET S'ENGAGENT DANS LA DYNAMIQUE DE REHABILITATION ET DE RECONSTRUCTION DU QUARTIER

R.1. Activité 1 - Formation d'un groupe d'habitants référents et sollicitations de ce dernier à la définition, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des activités

Le groupe d'habitants référents se réunit tous les mois avec l'équipe projet afin de les informer des avancées de ce dernier. Cette réunion mensuelle est également l'occasion de rapprocher les institutions de la population puisque, selon les thématiques abordées, les institutions sont conviées pour commenter ou expliquer les choix faits par le Projet. Ce processus doit permettre aux membres de la communauté de comprendre la démarche et ses différentes étapes afin qu'ils soient plus à même de participer à la gestion et au développement de leur quartier. Cette approche permet également une meilleure appropriation du projet par les habitants du quartier.

Toutefois, vu la crise poste électorale et l'arrêt des travaux, il n'y a pas de réunion mensuelle depuis le dernier trimestre 2015 et les réunions n'ont repris qu'en avril 2016 (Annexe 1, Compte rendu de réunion).

Par ailleurs, les activités de formation et de renforcement qui ont été identifiées dans le diagnostic, par rapport aux besoins des structures communautaires du quartier, lancées en avril 2015, ont pu être poursuivies. Il s'agit de :

- Atelier d'art et de transformation (attestation du formateur en Annexe 2)
- Formation sur l'élaboration et gestion de projet (rapport en annexe 3)
- Formation sur la « Prévention de la Violence basée sur le Genre » (rapport en annexe 4)
- Formation sur la gestion des Risques et des désastres (attestation en annexes 5.1 et 5.2)
- Formation en secourisme (rapport en annexe 6)
- Formation sur le civisme et la citoyenneté (en cours de préparation à la date de rédaction de ce rapport)
- Activités Communautaires (Rapport en annexe 7)

- Camps d'été (programmation en annexe 8)

L'appui aux associations pour la reconnaissance légale se poursuit et les associations inscrites au Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) sont actuellement aux nombres de 3 (les attestations sont toujours en attentes de réception par les associations).

Dans le cadre d'un projet d'adressage des corridors de la zone de la ravine, plusieurs formations à la cartographie ont été dispensées afin de fournir aux personnes les éléments ou connaissances techniques nécessaires à la réalisation de la carte des corridors. Le projet d'adressage a été transmis à la Mairie de Port-au-Prince pour validation des noms choisis collectivement par les habitants lors des ateliers (Rues Désir, Espoir, Prestige, Brooklyn etc.). Le premier panneau a été inauguré le 12 octobre 2015 en présence de la Mairie de Port-au-Prince (Annexe 0 – Dossier photographique)

R.1. Activité 2 - Sollicitation des institutions publiques en charge du suivi, de l'évaluation et de la validation du projet

Les relations nouées avec les institutions les plus directement impliquées dans les activités menées continuent de se renforcer :

- Le Ministère des Travaux Publics Transports et Communications (le MTPTC) par notamment :
 - o Participation au processus de sélection de la nouvelle firme pour la 2^{ème} phase des travaux de sécurisation de la ravine Nicolas ;
 - o Signature du nouveau contrat pour la continuité des travaux de sécurisation de la ravine Nicolas ;
 - o Participation aux réunions de chantier hebdomadaires et organisation d'une réunion plénière de suivi du chantier de la ravine Nicolas dans les locaux du MTPTC
 - o Validation technique des dossiers de renforcements pour le volet logement.
- La Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) :
 - o Participation aux plateformes assainissement mensuelles.
 - o Participation de SI comme paneliste sous invitation de la DINEPA au Dialogue Sectoriel 2016 sur l'Assainissement en Haïti : «Vers une Action Collective pour l'Assainissement Universel en Haïti » organisé par la DINEPA et la Banque Mondiale.
- Le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) : SI est toujours en attente de la levée des réserves après fourniture des corrections/compléments demandés.
- La Mairie de Port au Prince :
 - o Participation de SI aux réunions de coordination des ONG organisées mensuellement par la Mairie ;
 - o La Mairie est systématiquement informée des activités du projet et de son avancement
 - o Elle a participé à la cérémonie de clôture du volet AIR du projet
 - o Dans le cadre des travaux de la ravine, la Mairie a été sollicitée pour engager les discussions avec les riverains de la ravine pour libérer les emprises
 - o La Mairie a constitué le nouveau comité communautaire de gestion des travaux et intervient en cas de problème au sein du comité, permettant ainsi un suivi régulier de l'avancement des travaux

Ces institutions sont fréquemment sollicitées afin d'analyser de concert l'ensemble des diagnostics, évaluations et études techniques réalisés par SI et ses partenaires. Cette méthodologie permet aujourd'hui au projet d'être reconnu, parfois cité à titre d'exemple, par les institutions nationales et d'avoir leur aval pour la réalisation des différents ouvrages prévus (mini-réseaux d'assainissement, logements, voirie, ravine, terrains de sport).

NB : l'équipe du projet a contacté le Service Métropolitain de Collecte de Résidus Solides (SMCRS). Ils ont participé à la journée de lancement de la campagne de gestion des déchets avec leurs camions de voirie pour un nettoyage du quartier, mais ensuite n'ont plus voulu être impliqués. Ainsi, malgré les actions de plaidoyer effectuées par SI auprès de la SMCRS pour que des rencontres soient organisées, le changement de Directeur à la tête de l'établissement public a coupé court au canal de communication naissant, le SMCRS mettant en avant la faiblesse de ses capacités logistiques et financières. Ainsi, depuis septembre 2015, aucune autre rencontre n'a eu lieu.

R.1. Activité 3 - Coordination de l'ensemble des activités du projet de réhabilitation du quartier

Le travail de coordination initié a été poursuivi avec les acteurs directs du projet (EdM, GRET, SI) et avec les autres organisations travaillant dans le quartier également. En effet, un important travail de compilation des différentes actions menées par d'autres acteurs internationaux, tels que Catholic Relief Services (CRS), Global Communities (GC) et Pan American Development Foundation (PADF), ou nationaux, comme le Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés (GARR), a été réalisé.

En menant un travail régulier avec ces organisations, le Projet a pu déterminer clairement les actions de chacun et informer les institutions, notamment la Mairie, soucieuses de savoir ce qui se déroulait sur leur territoire. En se nourrissant des échanges qui ont été menés, certaines organisations ont également modifié et intégré leurs actions pour s'intégrer pleinement dans la stratégie de développement préconisée par le schéma d'aménagement, comme ce fut le cas de GC pour l'aménagement de la ruelle Nazon. Aujourd'hui, seul GC travaille encore dans la zone. Des rencontres, au minimum mensuelles, sont organisées afin d'échanger sur l'avancée des travaux, ceux projetés et les interactions possibles.

Une intervention sur l'axe « déchet » a eu lieu jusqu'en décembre 2015 avec GC dans l'optique d'harmoniser et de mutualiser les moyens et équipes afin de toucher une zone plus grande. Il s'agit d'expérimenter, sur la base des projets similaires sur Port-au-Prince, une action partagée entre la communauté et le SMCRS. Malheureusement, comme mentionné plus haut suit au manque d'implication du SMCRS, cet axe n'a pas abouti.

R.1. Activité 4 - Coordination du projet avec les activités et les enjeux urbains extérieurs au quartier

Afin de s'assurer de la cohérence du programme avec l'évolution des enjeux urbains et de leurs compréhensions, SI continue d'échanger régulièrement avec les différents partenaires du *Programme d'appui à la reconstruction et à l'aménagement de quartiers* (PARAQ), et assiste aux colloques, ateliers, réunion de présentation organisés à Port-au-Prince par les institutions (CIAT, PNUD, CCO, etc.). En outre, SI participe au chantier de communication et de capitalisation lancé par la Délégation de l'Union Européenne en Haïti,

R.1. Activité 5 - Suivi évaluation tout au long du programme

Un contrôle interne au programme est réalisé au quotidien par les équipes. L'outil de suivi des indicateurs est mis à jour régulièrement afin de suivre plus finement les indicateurs du contrat et est actualisé par l'ensemble des partenaires chaque mois. Un consultant ou groupement de consultants sera recruté pour une évaluation finale du programme.

R.1. Activité 6 – Un plan d'aménagement urbain est produit et validé par tous les acteurs et reconnu comme un document officiel servant de base à la réhabilitation du quartier

Les activités en cours actuellement dans le quartier de Christ Roi sont issues des recommandations du schéma d'aménagement. Pas d'avancement du dossier depuis le dernier rapport.

RESULTAT 2 – LES HABITANTS DU QUARTIER SE DEPLACENT PLUS FACILEMENT AU SEIN DU QUARTIER ET BENEFCIENT D'ESPACES PUBLICS AMENAGES

R.2. Activité 1 - Travaux de sécurisation et d'aménagement sur l'ensemble de la Ravine Nicolas

Pour réaliser ces travaux, l'entreprise Lupp Haïti SA a été retenue suite à l'appel d'offre lancé par SI. Commencés en janvier 2015, les travaux de sécurisation et d'aménagement de la ravine Nicolas, initialement prévue sur 8,5 mois, ont été très fortement perturbés par les retards pris dans la libération des emprises. Début juillet 2015, 6 mois après le démarrage, seuls 20% sur les 70% théoriques des travaux avaient été réalisés. Ces retards ont été à l'origine d'un différend avec la firme de construction Lupp Haïti SA, différend qui a fait l'objet d'une résiliation du contrat à l'amiable et une « terminaison » anticipée du contrat a été prononcée en septembre. Les événements sont documentés en annexe 9-1 à 9-4. Un nouvel appel d'offre restreint pour les travaux de sécurisation de la ravine Nicolas a été lancé au cours du mois d'octobre de l'année 2015. Dans le cadre de ce lancement, une réunion d'information et une visite terrain ont été organisées avec les firmes identifiées. L'appel d'offre s'est clôturé en novembre 2015 et 3 entreprises sur 4 ont répondu (BUTECO / FICOSA / SECCA ; désistement de ECSA). En décembre 2015, après une analyse technique et financière des offres et des négociations, le choix a été porté sur l'entreprise haïtienne *SECCA Ingénierie S.A* pour réaliser la phase 2 des travaux de la ravine Nicolas. Après un léger retard lié à la signature de l'autorisation de démarrage par le MTPTC et à la validation officielle de la demande d'avenant temporel du présent projet, les travaux ont finalement repris au début du mois de mai 2016 avec la signature du contrat entre SI, la SECCA et le MTPTC, l'installation du chantier et le recrutement de la première rotation de travailleurs.

Un travail particulier a été mené sur les espaces publics bordant la ravine durant cette période afin de concevoir ces derniers de manière participative à l'aide de la modélisation 3D. Ce travail a été l'occasion de proposer un stage à un étudiant en architecture (annexe 10).

Par ailleurs, un profil historique des corridors menant à la ravine Nicolas a été réalisé. Un document présentant le passé foncier et la vie communautaire de chaque corridor identifié dans le cadre du projet (PIC) a été produit et validé par la municipalité (annexe 11). Ce projet s'est articulé autour de deux activités.

- A. Débat communautaire : C'est une discussion rassemblant les forces vives de la communauté les notables, les personnes les plus anciennes de chaque corridor, les propriétaires, les figures emblématiques (athlètes, musiciens, religieux,) qui participent de façon identitaire à

la construction symbolique de ce quartier. Les discussions ont porté sur des thématiques liées à l'historique des corridors au niveau foncier et surtout des faits marquants l'évolution de ce quartier.

- B. Identification physique des corridors : Suite aux discussions, les personnes ont décidé de donner un nom à chaque corridor suivant l'histoire foncière de celle-ci et des faits qui ont marqués ce corridor.

L'inauguration du premier panneau a eu lieu début octobre en présence de la Mairie de Port-au-Prince.

R.2. Activité 2 - Réhabilitation d'un axe majeur secondaire (rue Monplaisir)

Activité finalisée à date.

R.2. Activité 3 - Réhabilitation du réseau viaire secondaire et aménagement de petits espaces publics

En lien direct avec les activités, concernant le logement, mises en œuvre par EdM, un espace non bâti a pu être aménagé au centre d'une opération d'agrandissement des logements en hauteur. Cet espace a immédiatement été identifié comme susceptible de faire l'objet d'un petit aménagement public.

L'équipe de mobilisation communautaire de SI a donc travaillé avec les riverains pour les mobiliser autour de ce projet et envisager sa réalisation. Un plan a été dessiné par l'équipe d'ingénieurs sur la base duquel le GRET a pu effectuer la mise en œuvre de l'aménagement d'une placette (Maxi) et d'un corridor d'accès qui débouche sur la voie principale (Annexe 0 - Dossier photographique)

La mise en œuvre de ce projet a eu lieu entre janvier 2016 et mars 2016.

R.2. Activité 4 - Appui aux initiatives locales par la constitution d'un fond pour le financement de projets communautaires

Les 2 derniers projets portés par des associations du quartier (JEUNEPAM³ et SONIH⁴) ont été intégrés dans le volet « déchets » développé avec GC jusqu'en décembre 2015. Ces 2 projets consistaient en la sensibilisation sur le mode de gestion des déchets solides et la pose de poubelles publiques. Ainsi sur tout le quartier les habitants ont été sensibilisés au regroupement des déchets pour une collecte par SMCRS. Les représentants de beaucoup d'associations de la zone, dont JEUNEPAM et SONIH, ont participé à la mise en place d'une plateforme de gestion des déchets qui devait à terme faire le lien avec le SMCRS. Comme mentionné plus haut, cette activité n'a pas pu aboutir faute d'investissement du SMCRS.

R.2. Activité 5 - Aménagement de la zone de Bas-Norgues (voirie, pont et terrain multisport)

Activité finalisée à date. L'espace désormais aménagé est ainsi propice à l'organisation d'évènement. Par exemple, la journée nationale du drapeau du 18 mai a été l'occasion de rassembler les associations du quartier pour une grande manifestation (photo en annexe 0). L'espace a également pu être mis à profit pour la cérémonie de remise des certificats de formation des boss-maçons.

³ Jeunesse Patriotique de Monplaisir

⁴ Solidarité Nationale pour l'Intégration Haïtienne

RESULTAT 3 – LES MENAGES ACCOMPAGNES DANS LEURS DYNAMIQUES DE RECONSTRUCTION VIVENT DANS DES LOGEMENTS PLUS SURS ET DECENTS

R.3. Activité 1 - Proposition de solution de relogement aux personnes sinistrées

Recensement de l'état des bâtiments du quartier cible

En juin 2014, la première activité a été le recensement de l'état du logement du quartier cible. Ce recensement a été effectué dans une bande comprise dans les 30 mètres de part et d'autre de l'axe de la ravine Nicolas. Ce recensement a consisté en la soumission aux habitants d'un questionnaire, en vue d'obtenir les renseignements nécessaires sur l'état de leur logement pour la mise au point d'une stratégie et la sélection des bénéficiaires potentiels du projet.

Cette activité, réalisée par 2 ingénieurs de BC et un ingénieur d'EdM, et a obtenu les résultats suivants : sur les 487 bâtiments⁵ recensés au total, seuls 156 bâtiments étaient susceptibles de pouvoir être renforcés et représentent 267 ménages, soit une moyenne de 1.7 ménage par bâtiment. Parmi eux, 19 bâtiments ont été identifiés comme pouvant éventuellement accueillir un étage supplémentaire (rehaussement). Ce travail de recensement étant une première approche, la confirmation de la faisabilité technique du renforcement sismique n'a été possible que par la suite au travers des études techniques.

Pré-sélection des bâtiments susceptibles d'être renforcés:

Pour la pré-sélection des bâtiments, plusieurs critères de sélection ont été utilisés :

- avec le critère « assainissement collectif possible » : 75 bâtiments ont été identifiés comme susceptibles d'être renforcés et de recevoir une solution d'assainissement.
- avec le critère « impacté par les travaux de la ravine » : pour des raisons de calendrier, démarches administratives auprès des autorités (Mairie de Port-au-Prince) et limites de l'enveloppe budgétaire, la décision d'abandonner cette possibilité a été prise en juin 2015.
- avec le critère « travaux d'assainissement déjà réalisés par Solidarités international » : il a été décidé d'étudier la faisabilité de renforcer des logements en dehors de la zone initiale du projet (bande des 30m de part et d'autre de l'axe de la ravine) et de s'intéresser à des logements qui avaient déjà bénéficié d'une solution d'assainissement par SI lors d'une phase précédente de travaux. Un nouveau recensement a donc été effectué sur les bâtiments concernés, comptabilisant 16 nouveaux bâtiments recensés.

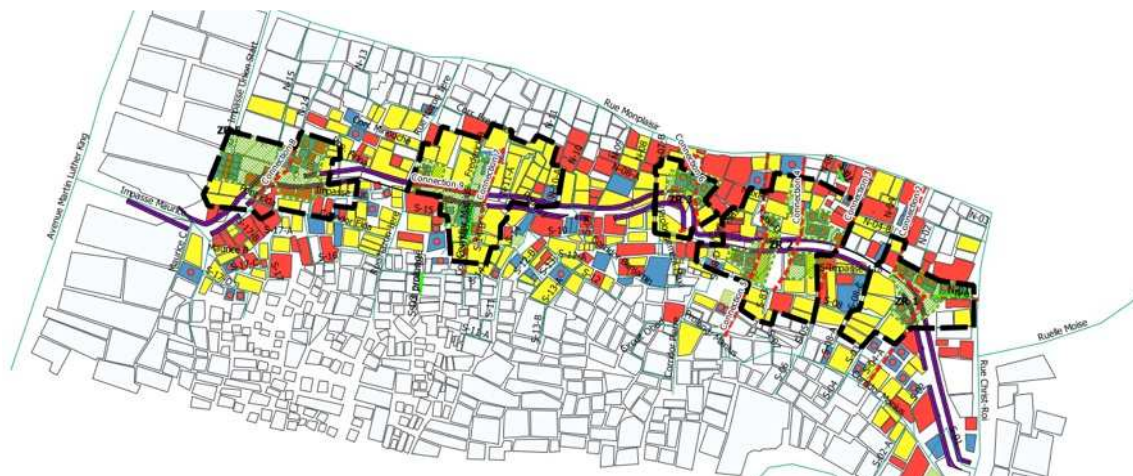
Finalement, 91 bâtiments ont été identifiés comme techniquement « renforçables » et répondant à la stratégie du volet logement finale.

Priorisation par zone de remembrement

Afin de faciliter les opérations de remembrement urbain, EdM et BC ont choisi de hiérarchiser la réalisation des études techniques par zone de remembrement potentielle. Ainsi, les travaux de

⁵ Différence entre un bâtiment et une unité de logement : un bâtiment peut comporter plusieurs unités de logement, c'est à dire plusieurs logements indépendants habités par des familles différentes. Le nombre d'unités de logement par bâtiment est défini par les équipes de recensement et vérifié par l'équipe technique EdM lors du processus administratif. Un justificatif du nombre d'unités de logement par bâtiment est joint au dossier technique, justifiant ainsi du montant de la subvention attribuable au bâtiment.

renforcement ont pu être conduits simultanément dans les zones concernées, facilitant le suivi des chantiers et favorisant la création future de « micro-quartiers » plus sûrs et mieux conçus.



Carte des zones de remembrement potentielles

Réalisation des études techniques – renforcement

Parmi les bâtiments recensés susceptibles d'être renforcés, BC et EdM ont sélectionné 84 bâtiments sur la base des critères suivants : construit en maçonnerie et nombre de niveaux inférieur ou égal à 2 ; le renforcement ne doit pas s'assimiler à une reconstruction ; le renforcement d'un bâtiment doit avoir un effet limité sur les bâtiments environnants ; les bâtiments environnants doivent avoir un effet limité sur les bâtiments renforcés ; le propriétaire doit être connu et joignable. Ce dernier critère est le fondement de la construction « guidée par les propriétaires », qui participent à la conception, la réalisation et au financement de leur renforcement sismique. En outre, le propriétaire doit être volontaire pour participer aux travaux en tant qu'auto-constructeur et il doit accepter la supervision par les équipes techniques de BC.

Réalisation des études techniques - construction de logements neufs en ossature bois

Au cours du recensement, BC spécifie si les bâtiments diagnostiqués « renforçables » peuvent a priori accueillir un étage supplémentaire en bois, à partir des critères suivants : le bâtiment doit être d'un seul niveau ; le bâtiment possède déjà d'un escalier pour accéder à l'étage, ou le terrain est suffisamment spacieux pour envisager la construction d'un escalier neuf ; la surface aménageable doit faire au moins 20m².

A partir de la liste de bâtiments transmise par BC, l'équipe technique d'EdM a étudié la faisabilité architecturale et technique de réalisation d'un rehaussement en ossature bois.

De plus, en cours de projet, la possibilité de réaliser une opération de remembrement urbain dans la zone du corridor Maxi a conduit EdM à proposer la construction de 2 maisons neuves en ossature bois, en remplacement de deux abris temporaires.

Réalisation des études techniques - construction de logement neuf en maçonnerie chaînée

Le GRET a proposé une première sélection de bénéficiaires potentiels dont la maison a été détruite ou fortement endommagée par le séisme et jugée « non renforçable ». En plus des critères

techniques vus précédemment, le chantier doit offrir un potentiel d'aménagement de l'espace public : création de nouvelles connexions piétonnes, élargissement de corridors, création de placettes, au travers du remembrement du bâti et/ou la création de murs mitoyens et le « gros-œuvre fermé » du projet doit être finançable entièrement dans le temps d'exécution du projet, c'est-à-dire que le coût de la construction envisagée ne doit pas dépasser la somme de la subvention disponible et des éventuels apports propres des maîtres d'ouvrage, dont ils doivent prouver l'existence. Ce projet peut cependant constituer un noyau de base, c'est-à-dire une première partie d'une construction plus vaste, destinée à être agrandie par la suite, hors du cadre du projet.

En date de la rédaction de ce rapport, tous les chantiers sont terminés.

R.3. Activité 2 - Auto reconstruction assistée pour la réhabilitation et reconstruction de maisons jaunes et rouges

Processus « auto-construction assistée » pour les logements à renforcer

Au regard du dossier technique transmis par BC, l'agent administratif d'EdM évalue la faisabilité financière du projet en fonction du montant moyen des subventions pouvant être accordées :

- 2 500 USD par unité de logement renforcée
- 4 500 USD par unité de logement construite en rehaussement
- 7 700 USD par unité de logement neuve construite

Dans certains cas, la capacité du propriétaire à participer au financement des travaux (donnée collectée lors du recensement) a pu permettre de valider un dossier dont le coût dépassait le montant de subvention.

Après la validation du dossier sur des critères financiers, une première rencontre avec les propriétaires des maisons sélectionnées pour être renforcées a été réalisée par l'équipe de BC. Cette rencontre comportait plusieurs étapes :

- Présentation de la démarche globale du projet et de la stratégie du volet logement
- Présentation du projet spécifique de la maison concernée
- Echanges et évaluation de la motivation du propriétaire
- Evaluations des possibilités de financement du propriétaire
- En cas de demande de modification des plans : évaluation rapide des possibilités de modifications (technique et budget) par l'ingénieur présent
- Si le projet est validé, explication des étapes à venir et des documents à fournir par le propriétaire
- Le propriétaire est invité à participer à une session de formation technique (obligatoire)

Ensuite, le dossier technique était transmis par BC à EdM afin de constituer le dossier administratif et de contractualiser avec le propriétaire. Enfin, lorsque le dossier administratif était complet, la première tranche de décaissement était effectuée et le chantier pouvait commencer.

Les étapes du chantier sont les suivantes :

1. Remise au propriétaire d'une fiche de réquisition des matériaux nécessaires par un ingénieur de BC
2. Après achat des matériaux, vérification par un ingénieur BC et démarrage des travaux

ANNEXE VI

3. Pendant la réalisation des travaux, un ingénieur BC vérifie régulièrement la bonne mise en œuvre. En cas de malfaçons, une notification est réalisée et une rencontre entre le propriétaire et l'artisan est réalisée afin de reprendre les travaux
4. A la fin de chaque tranche de travaux, BC envoie une notification de validation de la tranche à EdM afin de solliciter le décaissement de la tranche suivante
5. A la fin de chaque tranche, l'agent administratif EdM collecte les factures d'achat de matériaux et de paiement de main d'œuvre auprès du propriétaire, et vérifie la cohérence des montants avec le plan de financement. Après validation de cette étape, le décaissement suivant est effectué.
6. A la fin des travaux, BC transmet un PV de réception des travaux à EdM afin de clôturer le chantier et de déclencher le paiement de la dernière tranche (montant destiné à l'artisan).
7. Une fois le dernier décaissement transmis à l'artisan, le dossier est clôturé.

29 dossiers de renforcement respectant les normes parasismiques et paracycloniques ont été conduits jusqu'à l'achèvement du chantier dans le respect des normes de construction, comptabilisant 52 unités de logements. (Annexe 0 - Dossier photographique)

Processus « auto-construction assistée » pour les logements neufs en ossature bois

Dans ce cas de figure, le processus et les étapes de mise œuvre ont été les mêmes que pour les logements à renforcer en auto-construction. Au total, 8 unités de logement ont donc été réalisées en ossature bois. (Annexe 0 - Dossier photographique)

Les chantiers avec démarrage sur fonds propres

Le choix de financer des chantiers dont les maîtres d'ouvrages ont la capacité de construire en partie sur fonds propres avait pour ambition de tester le dispositif d'accompagnement à la reconstruction sous cette forme d'une part ; de permettre d'accompagner rapidement des chantiers de l'autre. Une autre ambition était de tester la capacité des ménages de Christ-Roi à investir dans la construction de leur logement et, par conséquent à permettre de toucher plus de bénéficiaires avec un coût moindre pour le projet.

Deux chantiers ont ainsi été ajoutés aux 6 chantiers réalisés sous la forme de remembrement entre le mois de janvier et le mois d'avril 2016. L'identification des bénéficiaires a été réalisée par l'équipe de mobilisation communautaire de SI qui a également assuré le repérage des chantiers en cours dans une zone restreinte et la distribution des dossiers de demande d'appui. Les plans et le suivi de ces chantiers a entièrement été réalisé par le GRET.

Ces chantiers sont aujourd'hui entièrement achevés et comme pour l'accompagnement des projets de remembrement, les bénéficiaires ont fait preuve d'initiative en ce qui concerne la réalisation des plans prévus (notamment en prévoyant un ajout d'étage ultérieur que le plan fourni n'avait pas pris en compte).

R.3. Activité 3 - Formations techniques aux maçons et aux fournisseurs et fabricants de matériaux

Formation en maçonnerie chaînée et techniques de renforcement

La construction du centre de formation a pris fin en septembre 2014 et est composé de deux espaces distincts : une salle couverte dédiée à la formation théorique et un espace en plein air où se trouvent les différentes stations pour la formation pratique. Ce nouveau centre de formation permettra

désormais la réalisation de formation basée sur le format chantier/école. Les premières formations ont eu lieu le 17 septembre 2014. Les maçons de Christ-Roi ont été informés de la possibilité de suivre la formation de BC grâce au travail de mobilisation communautaire réalisé par SI. BC a pu ainsi sélectionner 68 maçons éligibles à la formation, en fonction de leurs compétences et de leurs motivations. Parmi les maçons qui ont suivi la formation, 54 ont été certifiés (Annexe 0 - Dossier photographique).

Formation à la construction en ossature bois

En l'absence d'un centre de formation à la construction ossature bois, EdM a choisi de réaliser des formations sur les chantiers de construction directement. Pour cela, avec l'appui des mobilisateurs communautaires de SI, EdM a fait passer des tests de recrutement aux artisans maçons et charpentiers du quartier. En effet, la formation s'adresse uniquement aux personnes ayant déjà des compétences en construction. Sur les 10 personnes qui se sont présentées au test de recrutement, seulement 6 postulants ont été identifiés comme aptes à recevoir la formation, et ont été répartis sur les différents chantiers de construction en ossature bois prévus dans le quartier. Les contremaîtres de chaque chantier de construction en ossature bois étaient des membres de l'association ATPROCOM (association professionnelle soutenue par EdM) qui sont expérimentés en construction bois et sont donc capables de transférer leurs compétences aux apprenants.

La formation a consisté en 2 volets : un volet théorique, avec des sessions dispensées par un formateur au bureau de Christ-Roi et une formation pratique sur le chantier, puisque les apprenants ont été intégrés aux équipes de construction. Cependant, malgré une certaine motivation des apprenants au départ, aucun d'entre eux n'a participé à la totalité de la formation et aucun n'a donc pu être certifié. Ceci s'explique par plusieurs facteurs :

- La formation sur chantier telle que proposée par EdM suppose une disponibilité longue des apprenants (plusieurs semaines à temps plein), alors même qu'ils ont pour la plupart déjà une activité professionnelle,
- Le faible nombre de chantiers en ossature bois dans le quartier n'a pas permis aux apprenants de voir une perspective d'emploi après la formation,
- L'absence d'un budget dédié au payroll de formation supposait que les contremaîtres devaient eux-mêmes rémunérer les artisans en formation, ce qui n'a pas toujours été bien compris par les contremaîtres et qui a joué sur la présence des apprenants sur les chantiers.

R.3. Activité 4 - Sensibilisation de l'ensemble de la population à l'importance de la construction parasismique

Les propriétaires de tous les chantiers réalisés dans le cadre du projet ont reçu une formation technique sur les bonnes pratiques de construction (soit en maçonnerie chaînée, soit en ossature bois). Ces formations ont permis de leur donner des outils pour mieux détecter les malfaçons sur les chantiers et ainsi pour qu'ils soient partie prenante dans l'amélioration de la qualité des constructions.

Plusieurs activités de sensibilisation aux bonnes pratiques de construction ont été réalisées dans le quartier, à l'intention d'un large public :

- La cérémonie de certification des contremaîtres formés par Build Change – août 2015
- L'activité dans une école sensibilisant près de 200 jeunes sur les catastrophes naturelles et mettant en évidence les matériaux de construction de qualité – décembre 2015 (Annexe 12-

Dossier photographique).

Les réunions communautaires mensuelles, organisées par SI, ont également été l'occasion de discuter avec les habitants du quartier sur les règles de construction et sur les principes de l'auto-construction assistée.

R.3. Activité 5 - Construction d'un projet pilote de logement avec un mode de financement des ménages innovant

La construction de logements neufs (en rehaussement ou en remplacement d'un abri temporaire) devait permettre de tester un mode de financement innovant alliant subvention, apport du propriétaire et crédit logement.

Pour cela, EdM a travaillé avec Palmis Mikwofynans Sosyal sur la mise en place d'une politique de crédit nommé « Crédit Kay Pi Bel ». Ce crédit avait pour objectif de venir compléter la subvention et l'apport du propriétaire afin de pouvoir réaliser des finitions ou mettre en place des équipements (sanitaires, panneaux solaires, récupération d'eau de pluie, etc.).

L'offre de crédit Kay Pi Bel a été présentée aux propriétaires sélectionnés pour la construction de logements en ossature bois (8 propriétaires en tout), mais aucun d'entre eux n'a poursuivi les démarches au-delà de la première rencontre, et ce pour différentes raisons :

- Pas de capacités de remboursement ;
- Pas d'intérêt pour agrandir son logement ;
- Priorité donnée à son activité professionnelle (recherche de crédit dans ce sens) ;
- Montant de crédit insuffisant pour construire une nouvelle pièce complète, donc pas d'intérêt pour faire seulement les finitions.

De manière générale, les propriétaires semblaient intéressés par un produit de crédit logement dès lors que celui-ci leur permet d'agrandir le logement, et ainsi de louer une pièce. Or, le montant proposé par le crédit « Kay Pi Bel » est insuffisant pour cela.

Pour réaliser les finitions, les propriétaires affirmaient être capables de le faire par leurs propres moyens, au fur à mesure. Cependant, après achèvement des travaux, plusieurs propriétaires ayant refusé le crédit logement ont commencé à construire des extensions de leurs logements, par leurs propres moyens.

R.3. Activité 6 - À l'occasion des reconstructions mise en place de petits remembrements urbains

L'étude de remembrement vise à concevoir le réagencement du positionnement de certains bâtiments temporaires (shelters, abris en tôle, etc.) à des fins d'optimisation de l'espace et d'amélioration de l'espace public, tirant profit des dégâts engendrés par le séisme (shelters) ou de la typologie de l'habitat (maisons en tôle) à des fins d'aménagement.

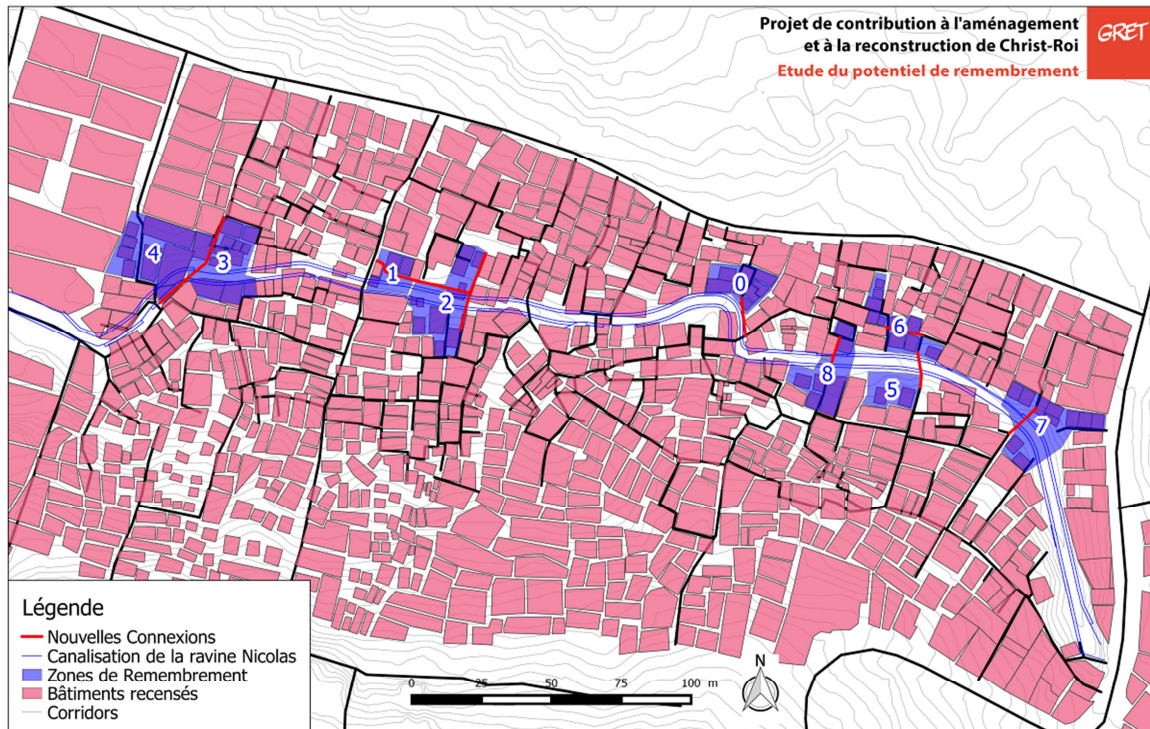
Pour cela, le GRET a d'abord recueilli les différentes données nécessaires à l'étude de remembrement et initié la réalisation d'un système d'information géographique sur le logiciel libre QGIS. Cela a fourni une première base de travail pour une spatialisation de l'enquête de recensement réalisée par BC. Sur base des résultats de l'enquête, le GRET a catégorisé les habitations en fonction de leur potentiel de remembrement, puis les a représentées par SIG.

La superposition de ces données sur l'environnement bâti et du schéma d'aménagement (entretiens également géo-référencé) a permis de mettre en évidence les zones offrant le plus de

ANNEXE VI

potentiel pour des opérations de remembrement. Sur base de l'image aérienne prise par drone (OIM), la représentation du bâti a ensuite été affinée et corrigée, afin de mieux comprendre l'agencement des bâtiments et d'en déduire leur potentiel réel de remembrement.

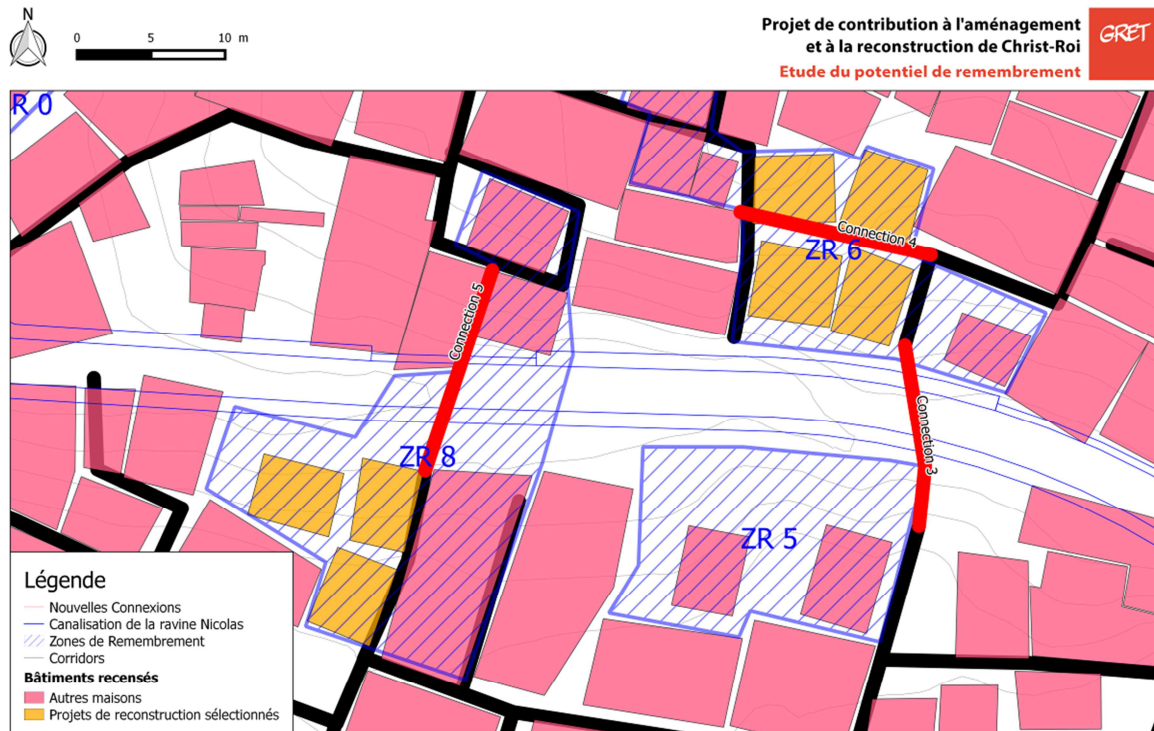
Sur cette base, un ensemble de zones de remembrement a été proposé aux différents partenaires du consortium et numérotées (cf. carte ci-dessous).



Un critère de sélection additionnel pour les habitations à reconstruire a été leur potentiel pour une action d'assainissement collectif, évalué par l'équipe technique de SI, ainsi que les besoins d'aménagement de la ravine Nicolas, qui prévoyait plusieurs passerelles piétonnes mais qui devaient encore être positionnées d'une manière stratégique en fonction des opportunités et de l'acceptation des riverains. Après superposition du plan d'exécution d'aménagement de la ravine et du potentiel d'assainissement pour les maisons, trois groupes de maisons prioritaires ont été identifiés en bordure de ravine et d'espace public (n°6, 7 et 8 sur la carte ci-dessus).

Les propriétaires des maisons appartenant à ces trois groupes ont été contactés par le GRET afin de discuter avec eux de la faisabilité de certaines propositions d'aménagement et de remembrement de leur espace. Il a été discuté d'une part, de leur acceptation de ces propositions et d'autre part de leur légitimité à prendre ces décisions, en fonction de leur statut d'occupation, tant du bâti que du foncier (propriétaires, locataires, fermiers, occupants à titres gratuits, etc.). Au final, deux des trois groupes de maisons (n°6 et 8) ont été favorables aux propositions de réaménagement et aux nouvelles connexions piétonnes proposées (connexions 3, 4 et 5 sur la carte ci-dessous), tandis que le troisième (n°7) s'y est opposé, ne souhaitant pas créer de passage entre les deux rives de la ravine à proximité de leur espace, ni de flux de piétons dans les corridors dont ils jouissent aujourd'hui à titre presque privé, ceux-ci étant actuellement des impasses.

ANNEXE VI



Les deux groupes favorables ont donc été sélectionnés, et il leur a été demandé de remplir un formulaire de candidature et de déposer leurs pièces foncières. Après écoute de leurs attentes en matière de conception de leur habitation, et présentation de l'intérêt que peut représenter l'habitat groupé et les murs mitoyens, une proposition d'avant-projet leur a été faite, au travers d'une esquisse en trois dimensions et de plans de distribution. Ces plans ont été validés par les propriétaires puis transmis à SI pour qu'ils finalisent la conception du plan d'assainissement.



L'ensemble des dossiers de 7 maisons (un groupe de quatre, un groupe de trois) a été ainsi finalisé et transmis à BC pour la conception des plans de détail des habitations. Suite à la conception, le chantier des 7 maisons a fait l'objet d'une contractualisation avec les maîtres d'ouvrage concernés.

ANNEXE VI

La phase de contractualisation et la phase de mise en œuvre a occupé la période entre mars 2015 et janvier 2016.

Le groupement de 3 maisons a pu être réalisé selon les plans prévus. Le projet devait prévoir une solution collective d'assainissement qui se raccrochait à un groupe de maisons situé de l'autre côté de la ravine. Seul le raccordement au réseau d'assainissement n'a pas pu être réalisé pour des raisons techniques. , Cela a compromis la solution d'assainissement prévue pour ce groupe de remembrement. En l'absence de cette possibilité de raccordement, les maisons reconstruites ont néanmoins la capacité d'utiliser une solution de latrine qui existait préalablement au projet.

Le groupement de 4 maisons, quant à lui, a rencontré quelques difficultés mineures de mise en œuvre par rapport au plan. Une des maisons concernées n'a pas pu faire l'objet de reconstruction en raison de l'opposition du propriétaire de la parcelle à construire sur celle-ci à la place du shelter qui l'occupe actuellement. De ce fait, le groupement de 4 maisons a été réduit à un groupement de 3 maisons. Autre modification par rapport au plan initial, les toitures en béton initialement prévues ont été modifiées par l'un des ménages bénéficiaires au profit de la tôle. Cette modification a compromis la réalisation d'un escalier partagé entre les deux ménages et les possibilités d'extensions en hauteur pour la maison concernée. L'aménagement prévu des corridors a également dû être ajourné durant le temps de négociation avec le propriétaire concerné, le corridor prévu devant en effet emprunter l'espace libéré par la suppression du shelter. Cette réalisation a donc été abandonnée.

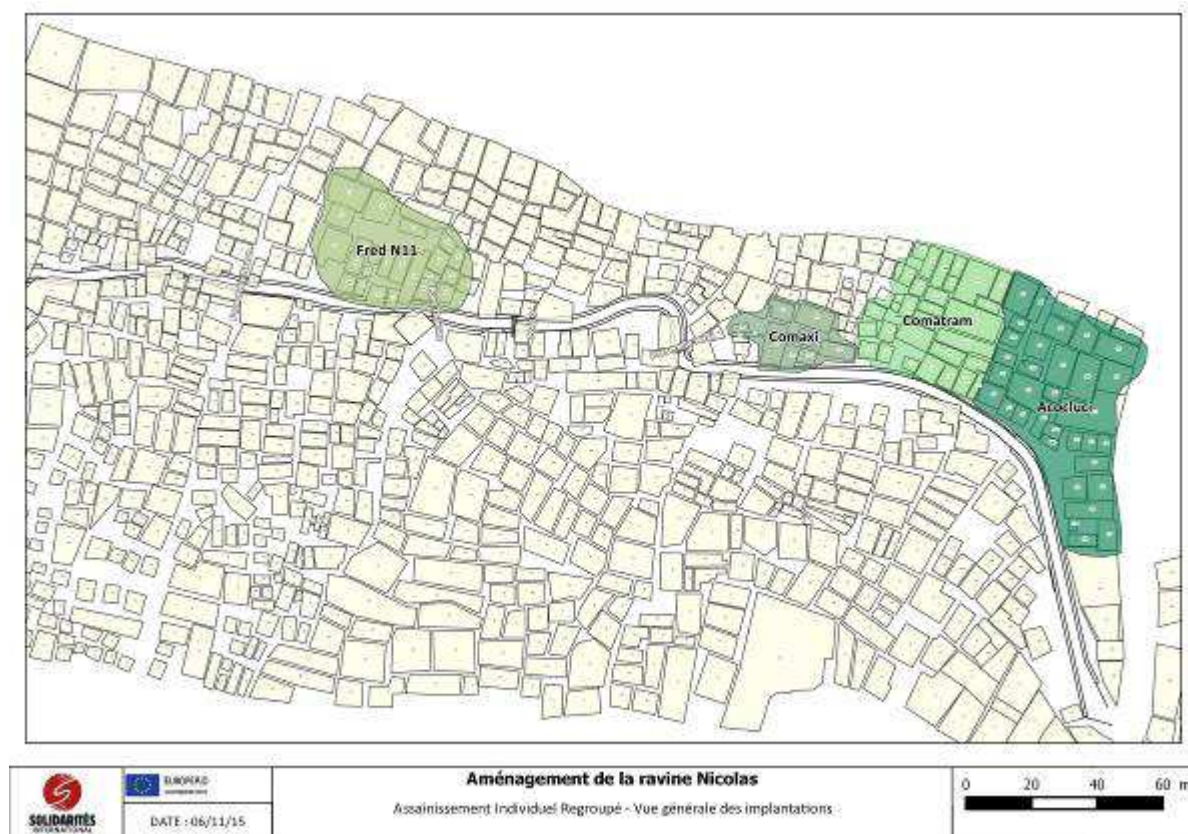
RESULTAT 4 - LES HABITANTS DU QUARTIER VIVENT DANS UN QUARTIER PLUS SALUBRE

R.4. Activité 1 - Élaboration du plan d'assainissement du quartier de Christ-Roi

Activité finalisée à date. Ce document continu d'être diffusé à la demande.

R.4. Activité 2 - Construction de solutions d'assainissement multifamiliales et familiales

Les 4 nouveaux réseaux semi-collectifs qui constituent la deuxième phase de cette activité ont pu être réalisés et terminés au mois d'avril 2016. En effet, cette deuxième phase (année 2015-2016) a permis la réalisation de 4 systèmes AIR (ACOCLUCI, COMATRAM, COMAXI et CGA) permettant le raccordement de 106 familles, soit 374 personnes (Annexe 12 - Rapport photos solutions assainissement).



Carte de localisation des 4 systèmes AIR de la Phase 2

A la fin des travaux, une cérémonie de remise d'ouvrage, associée à la mise en eau des fosses, a été réalisée pour chacun des systèmes AIR, lançant le début de la connexion des utilisateurs sur les systèmes de traitement. En complément, un accent particulier a été porté sur l'entretien et la maintenance de ces systèmes d'assainissement grâce à une formation des comités sur leurs rôles et responsabilités et sur la maintenance des systèmes d'assainissement. De plus, un guide d'entretien ainsi qu'un kit d'entretien ont été remis à chacune des 106 familles (Annexes 13 et 14, guide et kit d'entretien), afin d'assurer la pérennité des systèmes d'assainissement.

A la première phase (année 2014), 7 ouvrages d'assainissement ont été construits, permettant le raccordement de 112 familles, soit 532 personnes :

- **6 solutions de type AIR** (*Fepsec / Mayard / Mizoc / Montplaisir / Nazon / Romane*)
- **1 solution d'assainissement individuel** (*Carmita*)

Au total 218 ménages sont donc connectés à 11 systèmes d'assainissement à la fin de cette activité. 79% des logements bénéficiant d'une intervention de reconstruction, renforcement ou rehaussement sont dotés d'une solution d'assainissement. Sur les 52 unités logement prévus à la construction ou réparation, 41 bénéficient d'une solution d'assainissement dans le cadre du projet. Les 11 logements restant ne peuvent être reliés à une solution d'assainissement pour des raisons de non faisabilité technique ou par refus des propriétaires.

R.4. Activité 3 - Développement d'un ou plusieurs projets pilotes d'assainissement

Pilote par sa nature, sa méthodologie de réalisation et ses objectifs, la réalisation des mini-réseaux est conçue comme un système évolutif permettant de réaliser un traitement phytosanitaire en sortie de fosse si l'espace le permet. La libération de nombreux espaces aux abords de la ravine nécessite une intervention contrôlée afin de limiter la réoccupation sauvage de cette espace à risque. Le fort intérêt de la DINEPA dans ce type de projet a incité SI à tester cette solution sur les berges de la ravine.

Durant la phase 2 de cette activité, sur une des 4 solutions d'assainissement individuel regroupé (AIR), un projet pilote de traitement secondaire a été mis en œuvre. En effet, pour une des fosses (COMATRAM), un filtre planté à écoulement horizontal de sub-surface a été mis en place en sortie de la fosse. Des roseaux de type *Phragmites australis* ont été plantés permettant un traitement des eaux usées (photo en annexe 0). Les principes de leur entretien ont été expliqués au comité de gestion en charge. Une clôture a également été installée, afin d'éviter le piétinement des roseaux par les cochons de la ravine.

L'objectif de ce projet pilote s'inscrit à l'échelle du projet dans sa globalité. A savoir changer le visage trop bétonné du quartier Christ-Roi en aménageant des espaces verts et en créant des zones qui ne seront pas directement colonisées par de l'habitat.

R.4. Activité 4 - Soutien à la création de groupes communautaires ou au renforcement d'associations locales pour la mise en œuvre d'activités de sensibilisation à l'hygiène, de collecte et de gestion des déchets

Suivant la logique de la DINEPA et bien conscient que l'ensemble des projets qui seront mis en place par SI ne pourront pas couvrir la totalité des besoins de la zone, l'approche promue par le projet consiste à faire de chaque activité réalisée une raison d'informer et sensibiliser les habitants sur les bonnes pratiques d'hygiène et, les bons comportements à adopter. A cet égard, une équipe de promoteurs des bons comportements soutient cette activité que ce soit auprès des bénéficiaires des ouvrages d'assainissement individuels ou auprès de l'ensemble de la communauté.

Tout au long de la phase de travaux, l'équipe communautaire dédiée au projet d'assainissement a assuré la sensibilisation continue des ménages bénéficiaires, au quotidien de manière individuelle (porte à porte) et mensuelle dans les réunions d'information communautaire, sur les 5 sujets identifiés suivants :

- Les rôles et responsabilités de chacun (utilisateurs / comités / Solidarités International) avant, pendant et après les travaux (Annexe 15).
- L'assainissement : explication du fonctionnement des AIR, des bénéfices pour les ménages, des bonnes pratiques pour la maintenance et l'entretien du système (Annexes 15 et 16).
- La sécurité aux abords des zones de chantiers (Annexe 17).
- Les savoirs essentiels sur l'eau : usages, vecteur de contamination et traitements (Annexe 18).
- L'hygiène alimentaire et corporelle : les fondamentaux, vecteur de contamination, les bons gestes (Annexe 19) ;

ANNEXE VI

Un dernier rappel des points essentiels, avec un focus plus particulier sur les bonnes pratiques concernant l'entretien et la maintenance du système d'assainissement a également été réalisé lors de la cérémonie de remise des ouvrages qui a permis de réunir l'ensemble des utilisateurs.

Par ailleurs, depuis début 2015, une réflexion collective a lieu sur les possibilités de revoir les propositions des opérateurs de déchets du quartier de Christ Roi, afin de les rendre possibles par rapport aux capacités d'accompagnement de SI dans le cadre de ce programme.

Pour rappel, SI avait lancé un appel à manifestation auprès des habitants de Christ Roi ou entreprises intéressées à s'implanter à Christ Roi pour la mise en place d'activités économiques en lien avec le traitement des déchets. Les plans d'affaires présentés par les opérateurs aux équipes de SI et d'EdM n'atteignaient pas l'équilibre économique avant 3 ans de fonctionnement et sous de nombreuses réserves. Mais aucune des propositions reçues n'était possible en l'état dans le cadre du programme.

Ainsi, sur la base d'une étude bibliographique (Annexe 20) réalisée par SI sur les expériences similaires dans la région métropolitaine, une série d'ateliers de réflexion ont été menés avec les entrepreneurs pré-identifiés, les associations de quartier, les réseaux locaux de ramasseurs et toutes les personnes intéressées pour définir comment construire collectivement une action efficace et pérenne. De là est né un partenariat avec l'ONG Global Communities (présente dans le quartier voisin sur les mêmes problématiques) pour la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation à la gestion des déchets solides associé à la mise en place d'un appui institutionnel de commun accord avec le SMCRS.

Une plateforme de gestion des déchets a donc d'abord été créée pour renforcer la synergie entre les OCB déjà impliquées dans des actions de ramassage et de nettoyage. Dans cette optique, il s'agissait à la fois de :

- sensibiliser ces associations sur la valorisation de certains déchets et sur la gestion des autres ;
- les accompagner pour qu'elles s'organisent et deviennent les interlocuteurs de le SMCRS.

Avant la création de cette plateforme, ces associations ne travaillaient pas forcément ensemble et menaient leurs activités de nettoyage et d'évacuation (en incinérant les déchets ou en les déversant dans la ravine) de manière indépendante. En pis, ces dernières n'avaient aucun contact avec le SMCRS et ne pouvaient que constater les rares passages des camions de ramassage dans le quartier.

En parallèle, SI et Global Communities ont effectué des actions de plaidoyer auprès du SMCRS pour que des rencontres soient organisées avec les membres de la plateforme et qu'il s'engage à collecter les déchets de manière régulière dans des lieux de ramassage définis. En quatre mois de sensibilisation, de nombreux événements communautaires ont été réalisés dans le quartier Christ-Roi ; 40 sensibilisateurs sont déployés de façon tri-hebdomadaire.

Enfin, il convient de souligner qu'un camp d'été communautaire a été organisé au mois d'août 2015 par l'équipe Approche Communautaire (ACO) en collaboration avec des associations locales et au profit de 80 enfants. Les objectifs étaient de sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques en eau, d'hygiène et d'assainissement dans les ménages bénéficiaires des réseaux multifamiliaux ou individuels et de participer au développement et l'épanouissement des enfants du quartier à travers des activités récréatives, éducative, sportive, de découverte et d'ateliers créatifs (photos en annexe 0).

RESULTAT 5 – LA POPULATION DE CHRIST ROI BENEFICIE DE NOUVELLES OPPORTUNITES ECONOMIQUES

R.5. Activité 1 - Étude du contexte économique du quartier (identifications des acteurs, institutions et filières)

Activité finalisée à date.

R.5. Activité 2 - Facilitation d'accès au crédit et accompagnement de petits commerçants

Activité finalisée à date.

R.5. Activité 3 - Appui à la consolidation d'artisans ou de prestataires de service qualifiés et R.5. Activité 4 - Appui au développement d'entreprises confirmées ou innovantes

Explication sur la fusion des activités 3 et 4 :

Ces activités comprenaient exactement les mêmes sous activités décrites comme suit : l'objectif était d'appuyer environ 25 artisans ou prestataires de services qualifiés afin qu'ils consolident ou créent leur entreprise. Après une session de formation sur la création d'entreprise, les artisans qui le souhaitent, exposent leur projet au chargé de mission d'EdM. Ce dernier les reçoit de manière individuelle et leur fait passer un questionnaire de sélection. Une fois sélectionnée, le chargé de mission les accompagne dans le montage d'un plan d'affaire. Les plans d'affaire terminés sont présentés à un comité de sélection qui valide ou non le financement. Une fois le financement validé, l'entrepreneur rencontre le chargé administratif qui organise son décaissement. Après le décaissement, l'entreprise est suivie de manière individuelle par un chargé d'accompagnement et de manière collective avec des formations de groupe.

La différenciation de ces activités reposait essentiellement sur l'existence de deux outils de crédits différents au sein de chez EdM mais ayant le même processus d'octroi. Il s'agissait du FIL (Fonds aux Initiatives Locales) qui finançait des entreprises touchées par le tremblement de terre (Entreprises en développement) et « Osez l'entreprise » qui finançait les entreprises en création par quartier. Dans le but de ne pas multiplier les programmes, ces deux projets ont été fusionnés au sein d'EdM tout en gardant la même approche et en offrant les mêmes services aux bénéficiaires. La fusion de ces programmes n'a pas de conséquence sur le budget, ni sur les activités du présent programme mais permet cependant à EdM de mobiliser de plus grandes ressources humaines sur Christ Roi, notamment un responsable du suivi/reporting et un agent de recouvrement pour la gestion des crédits.

En termes opérationnels, cette fusion n'a pas d'impact sur les activités qui restent strictement identiques. Il apparaît cependant plus logique de les reporter conjointement pour éviter une répétition des activités.

Pour la période du rapport, les résultats sont les suivants :

- 33 entreprises ont été validées au cours des comités de Janvier 2013 à Décembre 2015.
- 25 entreprises ont été totalement décaissées et sont entrées dans la phase de post accompagnement avec des formations de groupe et un coaching individuel (visites).

ANNEXE VI

- 21 entreprises dans la zone ou dirigée par des résidents de la zone sont actuellement en fonction permettant la création de 41 emplois en plus des porteurs de projets, soit 62 emplois au total.

Entreprises	Nom Entrepreneur	Sexe	Secteur d'activité	Date Comité Sélection	Catégorie	Emplois créés ⁶	Montant Emprunt	Statut
Alliandy's Resto et Service Traiteur	Soeurette Pierre Lorand	F	Restauration	08-nov.-13	Création	2	151,700	En fonction
Valris Production	Valris Valentin	H	Services aux ménages	28-févr.-14	Développement	1	60,050	En fonction
Yahneh's Restaurant	Valris Josette	H	Services aux ménages	28-févr.-14	Développement	2	2,500	Abandon
Iagresh Atelier de Cordonnerie	Laroche Gregory Sheller	H	Services aux ménages	28-févr.-14	Développement	1	30,000	En fonction
Avil Shop Tailleur	Justable Avil	H	Services aux ménages	27-mars-14	Développement	1	67,459	En fonction
Hyacinthe Studio de Beauté	Yacinthe Marie Cadie	F	Services aux ménages	27-mars-14	Développement	2	85,375	En fonction
Dieu Seul maitre Shop	Jules Mackenzy	H	Industrie	29-mai-14	Développement	2	225,200	Fermeture définitive
Mozart Atelier	Noel Salmo	H	Services aux ménages	29-mai-14	Développement	2	159,819	En fonction
Brut Net Multi Service Salon	Pierre Pelege	F	Services aux ménages	30-juin-14	Création	2	142,685	En fonction
Auxdor	Auxerre Roberto	H	Services aux ménages	31-juil.-14	Création	1	50,000	Fermeture provisoire
Corine Hub Couture	Bonheur Uclide	F	Services aux ménages	25-août-14	Création	1	114,400	En fonction
Détente Bar Restaurant	Jean Jacques Jeanne	F	Services aux ménages	25-août-14	Création	7	300,000	En fonction
Jean Paul poterie	Jean Paul Williamson	H	Services aux ménages	19-sept.-14	Développement	1	40,000	En fonction
Exume Mamba	Exume Jean Claude	H	Agro-alimentaire	07-nov.-14	Développement	2	47,000	Fermeture provisoire
Daniel Couture	Joseph Daniel	H	Services aux ménages	21-nov.-14	Développement	1	92,500	En fonction
Denise Salon de Beauté	Denise Sanon	F	Services aux ménages	21-nov.-14	Création	1	40,000	En fonction
Klasiko	Philippe John Daivette	H	Agro-alimentaire	21-nov.-14	Développement	3	30,000	En fonction
Fidélité pâtisserie	Voltaire Clodine	F	Pâtisserie – boulangerie	15-déc.-14	Création	1	87,000	En fonction
Aventure snack bar	Cindy Mathurin	F	Restauration	15-déc.-14	Création	1	123,050	En fonction
DC Communication	Arnold Kristina	F	Services aux ménages	06-févr.-15	Création	1	274,000	En fonction
Coin dégustation fruit de mer	Despeigne Markens Emmanuel	H	Restauration	20-mars-15	Création	3	268,600	En fonction
Anoune pâtisserie	Duclair Anadese	F	Pâtisserie – boulangerie	20-mars-15	Développement	2	296,775	En fonction
Kliyam se wa	Charles Mackensen	H	Services aux ménages	30-avr.-15	Création	2	206,000	En fonction
Charles Boulangerie	Charles Jean Claude	H	Pâtisserie – boulangerie	22-juin-15	Création	4	197,500	En fonction
Atlant-Art	Laurent Philippe	H	Habillement	31-août-15	Création	2	65,000	En fonction

Des informations plus détaillées sont présentées dans l'annexe 21 : Etat qualitatif des entreprises.

⁶ En plus du porteur de projet

Par ailleurs, le soutien à la création d'entreprises devait se concentrer sur trois filières : Agriculture Urbaine, Construction et déchets. Des efforts ont été faits en ce sens, mais le bilan de ces activités apparaît mitigé :

Filière Agriculture Urbaine

Il s'agissait de prolonger l'action que SI avait entamée avec la création de pépinières au sein du quartier de Christ Roi. Sur les pépinières créées par SI, trois étaient toujours en activités au commencement du programme. Un entretien a donc été réalisé auprès des trois pépiniéristes qui se sont tous montrés satisfaits de leur participation au précédent programme mené par SI, mais qui ne croyaient visiblement pas en la rentabilité de cette activité sans subvention.

Cette supposition a été confirmée par le rapport du GRET sur cette filière. La conclusion du rapport montre en effet que la filière agriculture urbaine n'existait pas à Christ Roi, et qu'elle serait difficilement « viabilisable » au sein de ce programme.

Finalement, aucun des pépiniéristes ne s'est montré intéressé pour entrer dans un processus de développement de leur activité par un crédit formel, dans la mesure où cette activité demeurait une activité d'appoint et ne représentait pas leur principale source de revenus.

Filière Construction

Suite aux recommandations du GRET dans leur rapport sur les filières, le travail d'appui à la filière construction s'est surtout centré sur les artisans de blocs de la zone. Un recensement de ces artisans a été effectué afin de bénéficier d'une vision exhaustive du type, du nombre d'acteurs et de leurs besoins. Certains d'entre eux ont fait part de leur volonté à développer leur business et d'entrer dans un processus de formalisation.

Si EdM pouvait appuyer ces entrepreneurs en termes de méthode de gestion et de financement, un partenariat a été mis en place avec BC pour assurer le suivi et la qualité des blocs fournis par ces entreprises. BC a donc certifié une entreprise de fabrication de blocs dans la zone, qui a été validée lors du comité d'avril 2015, afin d'obtenir un financement et des formations en gestion d'entreprises.

Néanmoins, du fait de la volonté du directeur de diminuer au maximum ses coûts, cette entreprise a connu une baisse du niveau de qualité de ses produits, qui ne répondent plus aux normes. En effet, les blocs achetés et utilisés par BC dans ses interventions dans la zone, se sont révélés de mauvaise qualité – les tests effectués ont confirmé les observations. L'entrepreneur a nié toute détérioration de la qualité de ses produits, mais a quand même décidé de ne plus travailler avec le projet et d'abandonner son crédit.

Filière Déchets

Un appel à manifestations conjoint entre EdM et SI a été lancé auprès des habitants de Christ Roi ou entreprise intéressée à s'implanter à Christ Roi. Cinq dossiers ont été retenus pour entrer dans le processus de formation au plan d'affaire. Trois formations sur la rédaction du plan d'affaire ont été effectuées et un coaching individuel a été réalisé. Trois plans d'affaire « déchets » ont finalement été présentés à SI au mois d'Aout 2014. Cependant, ces derniers présentaient de nombreuses contraintes :

- Besoin de financement important ;
- Nécessite de subvention de l'exploitation durant toute la 1^{ère} année ;

- Accompagnement nécessaire du porteur de projet ;
- Achat ou location d'un terrain adéquat.

SI et ses partenaires ne pouvant répondre à ces contraintes importantes, la logique de création d'une entreprise de gestion des déchets a donc été abandonnée et remplacée vers un appui aux OCB déjà impliquées dans des actions de ramassage et de nettoyage. Des ateliers de réflexion ont donc été mis en place au début de l'année 2015, au cours desquels est née l'idée de créer une « plateforme déchets » constituée de représentants d'OCB. Dans cette optique, il s'agissait à la fois de sensibiliser ces associations sur la valorisation de certains déchets et sur la gestion des autres, ainsi que de les accompagner pour qu'elles s'organisent et deviennent les interlocuteurs de la SMCRS. Toutefois, comme mentionné plus haut, le SMCRS ne semble pas intéressé par cette initiative.

2.3. Veuillez énumérer les activités qui avaient été planifiées et qui n'ont pas pu être mises en œuvre et donner une explication sur les raisons.

Au cours de la période couverte par ce rapport, une demande d'extension sans cout a été adressée à l'Union Européenne et validée dans le cadre de l'avenant #4 en date du 18 mars 2016. Cet avenant porte notamment sur les points suivants :

- A la fin du projet, 79% des logements bénéficiant d'une intervention de reconstruction ou réparation sont dotées d'une solution d'assainissement. En effet, pour des raisons techniques (manque d'espace ou topographie inadaptée) ou par choix des bénéficiaires, certaines maisons n'ont pas été reliées à un réseau AIR.
- La quantité des déchets collectés lors des opérations d'aménagement du quartier et lors des travaux de la ravine Nicolas a du être revue à la baisse car il n'a pas été possible d'identifier des OCB ayant la capacité de mener de façon autonome et durable les initiatives de collecte et de gestion des déchets. Par ailleurs, comme mentionné précédemment, le service public d'assainissement urbain (SMCRS) n'a pas souhaité s'engager à une collecte régulière des déchets du quartier.
- Enfin, seulement 279 mètres linéaires de couloir et d'aménagement de la ravine Nicolas sont possibles sur les 500 ml prévus dans la proposition initiale. Ce nouveau métrage est basé sur les ressources disponibles à fin janvier 2016, suite aux retards multiples du au temps nécessaire à la libération des emprises et à la résiliation du contrat avec l'entreprise identifiée dans la première phase des travaux. Finalement les travaux prévus pour la dernière période concerneront uniquement le cœur de ravine ainsi que l'aménagement des corridors.

A la date de rédaction de ce rapport, toutes les activités sont désormais terminées à l'exception des activités liées aux travaux de sécurisation et d'aménagement de la ravine Nicolas qui se poursuivront jusqu'à la fin de l'année en cours.

Parmi les activités terminées, certains objectifs ont été revus à la baisse. Tel est le cas s'agissant du volet logement pour lequel l'objectif est passé de 175 unités concernées (renforcement, logement neuf et rehaussement compris) à 65 unités. Cette réduction est due aux difficultés pour faire coïncider les chronogrammes des travaux liés au volet « logement » à celui lié au volet « assainissement » qui ont été révisés plusieurs fois en raison de retards de tous les partenaires. Si les subventions accordées ont été plus importantes pour les ménages concernés, la réduction du

nombre d'unités a néanmoins eu pour conséquence une moins grande visibilité du volet logement dans le quartier, ainsi que la réduction du nombre d'artisans formés sur les chantiers.

En outre, malgré les efforts fournis par EdM pour mettre en place une offre de crédit complémentaire « Kay Pi Bel », les propriétaires des logements neufs en ossature bois n'ont pas pu ou n'ont pas souhaité aller plus loin dans l'obtention de ce crédit.

Par ailleurs, le soutien à la création d'entreprises n'a pas pu se concentrer sur les trois filières identifiées (Agriculture Urbaine, Construction, et déchets), comme expliqué plus haut. Cela a notamment permis d'assurer un meilleur suivi des autres entreprises, jugées plus viables.

2.4. Comment évaluez-vous les résultats de l'Action atteints jusqu'à présent? Incluez vos observations sur l'exécution et la réalisation des rendements, des apports et de l'impact par rapport aux objectifs spécifique et global et indiquez si l'Action a eu des résultats positifs ou négatifs inattendus (veuillez quantifier lorsque c'est possible et vous référer aux indicateurs du Cadre logique)

Grâce au travail de fond de l'équipe de mobilisateurs communautaires de SI (**Résultat 1**), les activités liées au **Résultat 2** ont continué à se dérouler dans un climat de collaboration très fort avec les institutions (protocole, etc.), les acteurs étatiques et la communauté. L'implication des autorités a, en outre, permis la relance rapide des travaux de la ravine Nicolas qui se termineront à la fin de l'année 2016.

Les activités opérationnelles liées au **Résultat 3**, ayant démarré en juin 2014, sont aujourd'hui terminées. Un total de 52 logements a été renforcé, tandis que 6 logements neufs en maçonnerie chaînées et 8 logements neufs en ossatures bois ont été construits selon les prescriptions parasismiques et paracycloniques du MTPTC. En outre, près de 80% des boss-maçons formés pendant le projet maîtrisent aujourd'hui les bonnes pratiques de construction.

Le volet assainissement du projet (**Résultat 4**) a également été une réussite dans la mesure où 218 ménages sont aujourd'hui connectés à l'un des 11 systèmes d'assainissement collectif ou au système individuel mis en place par SI. Les 11 systèmes AIR permettent de traiter près de 90m³ de boue qui ne contaminent donc plus la zone. Sur 52 unités de logements renforcées, 41 bénéficient également d'une solution d'assainissement dans le cadre du projet ; les logements restant n'ont pu être reliés à une solution d'assainissement en raison du refus du propriétaire ou de la non-faisabilité technique du raccordement. 11 unités sont toutefois équipées de toilettes raccordées en rejet direct dans la ravine. En outre, l'environnement général du quartier a été assaini puisque 388 mètres linéaires de canaux de drainage ont été construits ou réhabilités et environ 20% des zones de dépôt sauvage de déchets ont disparu. Finalement, près de 10 000 personnes ont été sensibilisées aux bonnes pratiques d'hygiène lors de rassemblements communautaires (comme les journées de nettoyage), de même que les 218 ménages connectés aux réseaux d'assainissement, et 80 enfants pendant le camp d'été. L'action de SI est saluée par différents acteurs, dont la DINEPA qui a proposé de lancer un projet pilote AIR dans la ville de St-Marc.

Les activités liées au développement économique du quartier (**Résultat 5**), lancées en juillet 2013, sont toujours en cours. Après plus de 3 ans de mise en œuvre, les conclusions sont positives sur les entreprises financées. Plus de 80% des entreprises financées sont toujours en activité et ont même largement augmenté leur chiffre d'affaire. Les activités n'ont pas pris de retard et ont suivi leur cours

comme prévu dans le chronogramme. La compréhension des activités par les habitants du quartier n'a fait que s'améliorer tout au long du projet.

Au total sur les deux axes du volet, 160 personnes ont bénéficié d'une formation qui leur permettra de mieux gérer leur budget et leur entreprise et donc d'avoir des conséquences positives sur leurs revenus. A ce stade de la mise en place des activités, les 21 entreprises en fonction ont permis la création ou la pérennisation de 62 emplois avec un impact indirect positif sur les familles des employés. L'appui à la création d'entreprises permet une amélioration des conditions de vie à un groupe compris entre 200 et 300 personnes.

A l'heure actuelle, il est possible de souligner que les restaurants soutenus ont bénéficié d'un suivi spécifique pour passer à des équipements bénéfiques pour l'environnement (réchauds améliorés ou réchauds à gaz). L'impact de la baisse de la consommation de charbon peut se mesurer à deux niveaux : une économie réelle pour le restaurateur, une pression moins importante sur l'environnement. Le taux des remboursements des entreprises en fonction dans le quartier atteint une moyenne de 50%, ce qui est élevé pour des entreprises en création.

D'autre part, la formation aux petites marchandes permet de faire un premier pas vers la formalisation de leurs crédits en les sensibilisant sur les crédits formels. En effet, il a été révélé par l'étude réalisée par le GRET qu'à Christ Roi énormément de commerçants passent par des prêteurs sur gage avec des taux d'intérêt démesurés. La sensibilisation leur permet de mieux appréhender le service formel et de ne pas se sentir exclus de cette possibilité.

2.5. Veuillez énumérer les risques potentiels qui peuvent avoir compromis la réalisation de certaines activités et expliquer comment ils ont été traités (veuillez-vous référer aux indicateurs du Cadre logique)

Si le contexte socio-politique était plutôt calme en début de projet, avec la présence d'un Président élu, il n'a cessé de se dégrader depuis. Ainsi, en 2014 de nombreuses manifestations ont été organisées pour demander l'organisation des élections législatives et locales, initialement prévues en 2011. Des élections générales ont finalement été organisées les 9 août et 25 octobre 2015, mais la régularité de celles-ci est remise en cause, ce qui a suscité de vives tensions dans tout le pays et particulièrement dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. La fin de l'année 2015 et le début de l'année 2016 ont donc été marqués par une crise économique s'aggravant de jour en jour et par l'organisation de nouvelles manifestations visant à empêcher la tenue du second tour sans une vérification des élections d'août et d'octobre 2015. Le mandat du Président Martelly arrivant à son terme le 7 février 2016, il y eut un vide présidentiel jusqu'à l'élection d'un président provisoire par le Parlement le 14 février. Il faudra finalement attendre le 28 mars pour voir le nouveau gouvernement officiellement investi. Les nombreuses manifestations tout au long du projet ont eu peu d'impacts directs sur les activités. Cependant, il est indéniable que l'instabilité politique a eu des conséquences indirectes sur le bon déroulement du projet.

Par ailleurs, les complications sur le chantier de la ravine ont entraîné un retard important dans la mise en œuvre du programme obligeant SI à demander une extension de la durée de l'action.

Le principal risque dans la mise en place des activités d'EdM est lié aux attentes des habitants du quartier. En effet, certains habitués aux dons ont du mal à accepter la notion d'entrepreneuriat et de crédit. En effet, le projet précédemment mis en œuvre par SI avait permis à certaines commerçantes d'obtenir des subventions. Beaucoup d'entre elles étaient donc en attente de cet appui financier. Les

ANNEXE VI

activités d'EdM ont une cible très précise, et certains se sentent rejetés du programme. En ce sens, EdM assiste chaque mois à la réunion de communication au sein du quartier afin de communiquer clairement sur la cible des activités d'EdM et la logique de création d'entreprises qui nécessite un investissement total de l'entrepreneur et une prise de risque. Le risque était très fort concernant l'appui aux petites marchandes. En effet, cet appui n'est pas financier, il s'agit d'un appui au niveau de la formation. Cette formation est organisée sur base volontaire des commerçantes. Beaucoup d'entre elles ont du mal à comprendre l'intérêt de cette formation sans une compensation financière. EdM est conscient de ce risque et a multiplié les sensibilisations. Après trois ans d'activités, 108 commerçantes ont été formées à la gestion du budget. EdM continue son travail de référencement, auprès notamment de son institution de Microfinance Partenaire PALMIS Mikwofinans Sosyal. Cependant la moitié des marchandes n'avait pas indiqué avoir déjà eu recours à des crédits formels au début de leur formation, étant dans l'attente d'obtenir un don. La moitié n'était donc pas intéressée à être référencé à une institution de Microfinance. Pour les marchandes n'ayant pas déjà un crédit dans une institution formelle, des réticences existent encore par rapport au marché informel du crédit (*Ponya, gage*).

Si nécessaire, veuillez soumettre un Cadre logique révisé en mettant en exergue les changements.

Pas de changement, le cadre logique a été révisé dans le cadre de la demande d'extension sans cout adressée à Europaid et validée dans l'avenant #4 en date du 18 mars 2016.

Veuillez énumérer tous les contrats (travaux, fournitures, services) de plus de 10.000€ attribués pour la mise en œuvre de l'action pendant la période de reporting, en indiquant pour chacun d'eux le montant, la procédure d'attribution suivie et le nom du contractant;

Le contrat concernant le « Projet de sécurisation et d'aménagement de la ravine Nicolas-phase 2 » a été signé avec l'entreprise SECCA Ingénierie S.A pour un montant total de 42 114 730,83 HTG. Pour ce contrat la procédure utilisée a été la procédure négociée.

2.6. Veuillez fournir un plan d'action mis à jour⁷

2016										
Activités	Semestre 1		Semestre 2						Organisme de mise en œuvre	
	5	6	7	8	9	10	11	12		
Coordination										
Recrutement RH										SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, Entrepreneurs du Monde
Structuration et Formation RH										SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, Entrepreneurs du Monde
Définition méthodologie										SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, Entrepreneurs du Monde
Comités de pilotage										SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
1. Les autorités publiques compétentes connaissent, participent à et s'engagent dans la dynamique de réhabilitation et de reconstruction du quartier										
1.1. Formation d'un groupe d'habitants référents et sollicitations de ce dernier à la définition, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des activités										SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, GRET, Entrepreneurs du Monde
1.2. Sollicitation des institutions publiques en charge du suivi, de l'évaluation et de la validation du projet										SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, GRET, Entrepreneurs du Monde
1.3. Coordination de l'ensemble des activités du projet de réhabilitation du quartier										SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
1.4. Coordination du projet avec les activités et les enjeux urbains extérieurs au quartier										SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
1.5. Suivi évaluation tout au long du programme										SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, GRET, Entrepreneurs du Monde

⁷ Ce plan couvrira la période financière se situant entre le rapport intermédiaire et le prochain rapport.

ANNEXE VI

1.6. Production d'un plan d'aménagement urbain est produit et validé par tous les acteurs et reconnu comme un document officiel servant de base à la réhabilitation du quartier									FAU
2. Les habitants du quartier se déplacent plus facilement au sein du quartier et bénéficient d'espaces publics aménagés									
2.1. Travaux de sécurisation et d'aménagement sur l'ensemble de la Ravine Nicolas									SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
2.2 Réhabilitation d'un axe majeur secondaire (rue Montplaisir)									SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
2.3. Réhabilitation du réseau viaire secondaire et aménagement de petits espaces publics									SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
2.4. Appui aux initiatives locales par la constitution d'un fonds pour le financement de projets communautaires									SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
2.5. Aménagement de la zone de Bas-Norgues (voirie, pont et terrain multisport)									SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU
3. Les ménages accompagnés dans leurs dynamiques de reconstruction vivent dans des logements plus surs et décents									
3.1. Proposition de solution de relogement aux personnes déplacées									GRET, Entrepreneurs du Monde
3.2. Auto reconstruction assistée pour la réhabilitation et reconstruction de maisons jaunes et rouges									GRET, Entrepreneurs du Monde
3.3. Formations techniques aux maçons et aux fournisseurs et fabricants de matériaux									GRET, Entrepreneurs du Monde
3.4. Sensibilisation de l'ensemble de la population à l'importance de la construction parasismique									GRET, Entrepreneurs du Monde
3.5. Construction d'un projet pilote de logement avec un mode de financement des ménages innovant									GRET, Entrepreneurs du Monde
3.6. À l'occasion des reconstructions mise en place de petits remembrements urbains									SOLIDARITES INTERNATIONAL, GRET, Entrepreneurs du Monde

ANNEXE VI

4. Les habitants du quartier vivent dans un quartier plus salubre									
4.1 Elaboration d'un plan d'assainissement du quartier									SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
4.2 Construction de solutions d'assainissement multifamiliales et familiales									SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
4.3. Développement d'un ou plusieurs projets pilotes d'assainissement									SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU, Entrepreneurs du Monde
4.4. Sensibilisation à l'hygiène à l'ensemble de la population et plus spécifiquement pour les bénéficiaires du programme d'assainissement et au sein des écoles									SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, Entrepreneurs du Monde
5. La population de Christ Roi bénéficie de nouvelles opportunités économiques									
5.1.Étude du contexte économique du quartier (identifications des acteurs, institutions et filières)									SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, Entrepreneurs du Monde
5.2. Facilitation d'accès au crédit et accompagnement de petits commerçants									Entrepreneurs du Monde
5.3. Appui à la consolidation d'artisans ou de prestataires de service qualifiés									Entrepreneurs du Monde
5.4. Appui au développement d'entreprises confirmées ou innovantes									Entrepreneurs du Monde

3. Partenaires et autre coopération

3.1. Comment évaluez-vous les relations entre les partenaires formels de cette Action (c.-à-d. les partenaires qui ont signé une déclaration de partenariat)? Veuillez fournir des informations spécifiques pour chaque organisation partenaire.

Les relations se sont tissées entre Solidarités International, EdM, Build Change et GRET. Les relations entre les partenaires sont efficaces. Des réunions de coordination et opérationnelles sont organisées pour déterminer les points à préciser et les différentes étapes à définir. A chaque manque de clarté ou d'informations, des réunions de travail sont organisées afin d'approfondir les questionnements soulevés. Ceci demande une concertation accrue entre les partenaires et une communication fluide et transparente. Des réunions hebdomadaires sont donc organisées, à cela s'ajoute des réunions techniques entre les ingénieurs et responsables techniques des différents volets. Pour que cette communication soit compréhensible, de nombreuses réunions et de nombreux rapports ou compte-rendu sont à produire. Cette coordination, indispensable, est néanmoins chronophage et peut être parfois fastidieuse. Les relations entre les partenaires sont complexes étant donné le nombre important d'intervenants sur le terrain.

Entrepreneurs du monde : Pour le volet logement, EdM et BC ont su allier leurs compétences et leurs ressources humaines pour mener à bien les travaux de renforcement prévus par le projet. Les deux partenaires ont appris l'un de l'autre et la collaboration s'est déroulée dans de bonnes conditions de communication et de coordination. Dans leurs activités, EdM et BC se sont confrontés à des difficultés de coordination et de communication dans la mise en œuvre d'activités transversales avec SI. En effet, alors que les travaux d'assainissement et d'infrastructure devaient guider les travaux du volet logement pour créer une cohérence urbaine, ces volets ont pris du retard et le volet logement a donc dû avancer seul. Les questionnements stratégiques sur le volet logement, qui ont duré jusqu'à juin 2015, ont eu un fort impact sur le nombre d'unités de logement finalement réalisées.

Concernant le volet développement économique, les relations se sont surtout tissées entre SI et EdM, et sont jugées efficaces. Des réunions de coordination sont organisées fréquemment pour déterminer les points à préciser, et si le travail est assez autonome, une confiance importante s'est créée entre les deux partenaires.

GRET : Quelques petites difficultés ont pu avoir lieu au moment de la période de transition, notamment en raison des décalages de calendrier entre le travail de supervision de BC, qui n'a été assuré que jusqu'en décembre et la période de finalisation de certains chantiers accompagnés par le GRET qui se sont étirés sur les premiers mois de 2016. La collaboration opérationnelle a été très positive entre le GRET et l'équipe approche communautaire de SI, notamment dans le cadre de l'identification des bénéficiaires des constructions de maison au sein de la communauté.

3.2. Comment évaluez-vous les relations entre votre organisation et les autorités étatiques dans les pays de l'Action? Comment ces relations ont-elles affecté l'Action?

La volonté du projet de s'inscrire le plus possible en adéquation avec les recommandations sectorielles a permis de mettre en place des relations de travail constructives et productives avec les différents ministères et institutions de référence.

Dans le cadre d'un cofinancement, une convention MTPTC-DINEPA/SI a été signée sur le modèle et dans le cadre du protocole déjà signé avec le MTPTC pour les infrastructures. Particulièrement intéressée par la démarche que SI met en œuvre, la DINEPA suit avec beaucoup d'intérêt les avancées du volet assainissement et le projet pilote mis en œuvre à St-Marc se poursuit actuellement avec succès.

Les relations avec le MTPTC sont également restées très positives jusqu'à présent. Tous les dossiers de renforcement des logements, de constructions neuves en maçonnerie chaînée et d'extensions en ossature bois ont été soumis et validés par ce dernier. Un travail toujours aussi fructueux se poursuit avec le MTPTC dans le cadre du redémarrage des travaux de sécurisation et d'aménagement de la ravine Nicolas. Ces bonnes relations ont d'ailleurs permis d'obtenir rapidement l'autorisation de démarrage du chantier.

Les relations avec la Mairie de Port-au-Prince ont toujours été cordiales, en continuant à se renforcer suites aux nombreuses sollicitations de SI et à l'intérêt de la municipalité quant aux projets mis en œuvre. Le repositionnement de la Mairie, au centre de la gestion de son territoire, est toujours effectif et celle-ci s'est montrée très impliquée afin de faciliter la reprise rapide des travaux de sécurisation et d'aménagement de la ravine Nicolas. Dans ce sens, un protocole d'accord a été signé entre la Mairie et SI afin de formaliser les rôles, les responsabilités de chacun et la mise à disposition des moyens de SI au service de la municipalité dans le cadre de l'exercice de ses prérogatives. Sans ce travail, le Projet de sécurisation et d'aménagement de la ravine Nicolas aurait été impossible. De même, depuis la reprise des travaux de sécurisation de la ravine, la MPAP s'est montrée très impliquée et présente. Elle a mis sur place un comité de suivi des travaux en tenant compte de l'étude des acteurs de la zone réalisée par les équipes de SI et s'est engagée à appuyer autant que possible l'entreprise de construction SECCA pour le bon déroulement des travaux.

Dans le cadre du volet développement économique, les relations avec les autorités étatiques sont bonnes. Ces dernières n'ont pas d'implication directe au niveau des activités d'EdM. Il s'agit du Ministère de l'Industrie et du Commerce, du Centre de Développement de l'Entreprise et de l'Entrepreneuriat (CDEE) ainsi que de la Mairie de Port au Prince qui sont informés des activités.

Le CDEE a récemment reconnu « Osez l'Entreprise » comme organisme de conseils aux entreprises et référence les entreprises vers cette structure pour la rédaction de leur plan d'affaire. Il s'agit d'une antenne du Ministère de l'Industrie et du Commerce et cette structure pourrait permettre au Projet de faciliter la reconnaissance légale des entreprises et également de compléter les services proposés aux entrepreneurs.

3.3. Le cas échéant, décrivez vos relations avec toute autre organisation impliquée dans la mise en œuvre de l'Action:

- Autres tiers impliqués (incluant les autres donateurs, autres agences gouvernementales ou unités gouvernementales locales, ONG, etc.) :

GLOBAL COMMUNITIES (anciennement CHF): Le volet déchet du programme a été mis en œuvre en partenariat (informelle – aucun accord signé) avec l'ONG Global Communities.

3.4. Le cas échéant, décrivez les liens et les synergies que vous auriez développés avec d'autres actions.

GLOBAL COMMUNITIES (anciennement CHF): GLOBAL COMMUNITIES continue son travail dans le quartier de Christ-Roi, en s'inspirant fortement du schéma d'aménagement défini dans le cadre du présent projet pour l'identification des couloirs à réhabiliter mais également sur la définition des espaces publics. GC réalise actuellement la réhabilitation de 4 corridors et la création de 3 systèmes d'assainissement semi-collectifs. La coordination est toujours à l'œuvre autour de la problématique de la gestion des déchets et des rencontres régulières sont organisées à différents niveaux, permettant ainsi un partage d'information fluide et constructif.

Le partenaire en charge du volet économique, EdM, a développé des synergies avec le programme **ZAFEN (Produit Crédit TPE de Fonkoze)** dans l'octroi de crédits à un taux bonifié pour les entreprises de production.

3.5. Si votre organisation a reçu précédemment d'autres subventions UE ayant comme objectif d'appuyer le même groupe cible, dans quelle mesure cette Action a-t-elle pu renforcer/compléter la (les) précédente(s)? (Enumérez toutes les subventions UE précédentes pertinentes).

Aucun des précédents projets menés par SI n'a été réalisé dans le quartier grâce à des financements d'EUROPEAID. En revanche, deux projets financés par ECHO ont été réalisés dans cette zone. Ces deux projets complémentaires visaient à appuyer le relogement de personnes déplacées par l'augmentation de leurs moyens de subsistance et l'amélioration de leur cadre de vie. C'est dans le cadre de ces deux projets que SI a acquis une connaissance fine et précise du quartier et de ses acteurs. L'ambition de SI d'améliorer et sécuriser les conditions de vie dans le quartier a notamment permis de réaliser une étude urbaine détaillant le fonctionnement du quartier (voies de communication, gestion des déchets, fonctionnement de l'assainissement, disponibilité en eau, etc.) et ses risques (risques d'inondation et glissement de terrain liés à la ravine, etc.). Cette étude représente le diagnostic sur lequel repose le schéma d'aménagement réalisé par la Fondation Architecte de l'Urgence.

La connaissance du tissu communautaire acquise dans le cadre des précédents projets menés à Christ-Roi a également permis de mettre en place des mécanismes de communication et de mobilisation communautaire fluides au sein du quartier.

4. Visibilité

Comment la visibilité de la contribution de l'UE est-elle assurée dans l'Action ?

Un plan de communication a été soumis à l'UE.

Une charte graphique commune a été produite. Un logo est notamment apposé sur chacun des documents produits pour et avec la communauté (compte rendus de réunion, invitations, plaquettes de communication, etc.). Le logo du projet est construit autour d'un nom de projet évoquant le

développement et les changements durables espérés dans la réalité physique et économique du quartier Christ Roi : **“Pwojè pou remanbre Kriswa”**.



Ce logo est apposé sur l'ensemble des documents et actions réalisés, en même temps que le logo de l'Union Européenne et de l'organisation qui a réalisé le travail.

Mensuellement, une réunion publique est organisée au sein du quartier afin de communiquer sur l'avancée du projet et répondre aux questions de la population. Selon les thématiques traitées, des représentants des institutions haïtiennes ou d'autres acteurs impliqués dans le quartier sont invités à participer. A la suite de cette réunion, un communiqué écrit traduit en créole est diffusé dans l'ensemble du quartier afin de faire part des questions posées lors de la réunion et des réponses apportées. L'objectif est de maintenir une communication permanente avec l'ensemble des acteurs et cela même durant les périodes où les activités sont peu visibles sur le terrain (études techniques, procédure de passation de marchés, validation institutionnelle, etc.).

Afin de documenter le projet de manière la plus dynamique possible, une série de vidéos de différents formats sont produites et pourront être utilisées à des fins :

- de communication communautaire : atelier de production, projection, etc.
- de communication institutionnelle : site internet, campagne de communication, etc.
- d'information/capitalisation : conférence, séminaire, publication, etc.

La langue de réalisation est le français mais une traduction en anglais et en créole est prévue. La réalisation de ces vidéos est l'occasion de mener un travail de formations/actions avec des membres de la communauté de Christ-Roi intéressés par ce type de démarches.

Enfin, le logo **“Pwojè pou remanbre Kriswa”** accompagné des logos SI et UE sont représentés sur tous les panneaux de chantier. Les panneaux de visibilité des réseaux AIR installés lors de la remise de l'ouvrage comportent également les logos SI et UE.

ANNEXE VI

La Commission européenne pourrait souhaiter publier les résultats des Actions. Auriez-vous des objections à la publication de ce rapport sur le site Internet d'EuropeAid ? Si tel est le cas, veuillez exposer vos objections.

Les partenaires du projet ne voient pas d'objection à ce que la Commission publie les résultats du projet.

Nom de la personne de contact pour l'Action:

Signature:

Localité:

Date à laquelle le rapport était dû:

Date d'envoi du rapport: